

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE CONVOCATION

27 NOVEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

10 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	24

Objet : TEF – Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes ACTEE – Acceptation du versement de l'aide ACTEE – Convention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**Séance du 03 décembre 2025****Séance du 03 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à Madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Bruno WILLERON à Monsieur Jimmy MASSON

Absents : Monsieur Olivier SABRE, Monsieur Hervé BOCQUET, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Yann NORMAND

Délibération n°151/154 – 12/2025

Objet de la délibération : TEF – Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes ACTEE – Acceptation du versement de l'aide ACTEE – Convention

Exposé des motifs :

La transition énergétique constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, tant en termes de réduction des dépenses publiques que d'atténuation des impacts environnementaux. Dans ce cadre, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), offre un accompagnement technique et financier aux collectivités engagées dans des démarches de rénovation énergétique de leur patrimoine.

La Commune d'Estaires, adhérente au **Territoire d'Énergie Flandre**, a bénéficié de l'instruction de son dossier par ce dernier dans le cadre de l'**Appel à Projets ACTEE**, permettant ainsi l'obtention d'une aide financière pour couvrir partiellement les **frais de maîtrise d'œuvre** liés à des travaux dans le bâtiment « École J.Prévert ». Ce dispositif s'inscrit dans une logique de **mutualisation territoriale**, encouragée par les pouvoirs publics pour massifier les actions et optimiser les retours sur investissement.

Conformément aux règles du programme, cette aide est reversée à la commune sous réserve de son **acceptation formelle**. Par ailleurs, le **Territoire d'Énergie Flandre**, en tant que structure porteuse, sollicite une **participation financière de la commune** au titre de son service **Transition Énergétique**, afin de pérenniser l'accompagnement méthodologique et technique offert aux collectivités membres. Les montants concernant la commune figurent dans le tableau en annexe à la présente délibération.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

Objet de la délibération : TEF – Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes ACTEE – Acceptation du versement de l'aide ACTEE – Convention

Cette délibération a donc pour objet :

D'accepter le versement de l'aide ACTEE allouée à la commune pour les frais de maîtrise d'œuvre ;

D'autoriser le versement de la participation au service Transition Énergétique du Territoire d'Énergie Flandre, dans les conditions définies dans le tableau en annexe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** le versement de l'aide ACTEE allouée à la commune pour les frais de maîtrise d'œuvre ;
- **D'autoriser** le versement de la participation au service Transition Énergétique du Territoire d'Énergie Flandre, dans les conditions définies dans le tableau en annexe.
- **D'autoriser** Madame Le Maire à signer la convention d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes ACTEE
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,
Yann NORMAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,
Dorothée BERTRAND

